

PIECES DOSSIER JURIDIQUE UNAF

Loi LAMOUR N° 2006-1294 du 23 octobre 2006 : arbitres chargés d'une mission de service public au sens des articles 221-4, 222-3, 222-8, 222-10, 222-12, 222-13 et 433-3 du code pénal

OBLIGATOIRE :

Copie pièce identité (recto-verso)

Copie carte vitale

Dépôt de plainte

Mandats (représentation en justice - autorisation d'encaissement)

Certificat médical descriptif

OBLIGATOIRE (après) :

Copie feuille de match

Copie rapport(s)

Arrêt de travail (ITT)

FACULTATIF :

Photo(s) blessure(s)

Déclaration de témoin(s)

Article(s) de presse

Licence(s) agresseur(s)